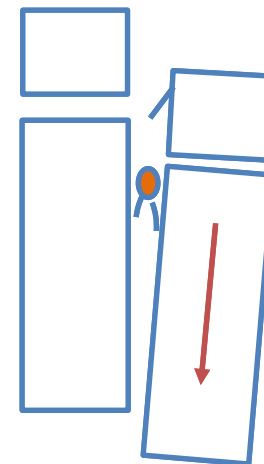


FLASH  
AT

N°028 – juin 2024

Ecrasement d'un conducteur  
routier



Analyse/Arbre des causes

Mesures de prévention

Documentation

### Circonstances de l'accident :

La victime s'arrête, descend de son PL moteur en fonctionnement, puis fait quelques pas en direction de l'arrière de son véhicule, pour observer comment se garer. Un autre PL est déjà positionné à proximité côté conducteur. Le conducteur est alerté que son véhicule recule dans sa direction. Il veut remonter dans sa cabine mais se retrouve coincé et écrasé entre la porte de son PL et la benne du camion stationné à proximité.

La victime décédera des suites de son accident 10 jours plus tard.



# FLASH AT

## Analyse

- [Accueil](#)
- [Mesures de prévention](#)
- [Documentation](#)

FICHE D'ANALYSE	
<b>Activité</b>	Descend de sa cabine pour observer comment se garer. Se dirige vers l'arrière de son véhicule.
<b>Organisation</b>	La victime a commencé sa journée à 7h06 et prend sa pause à 11h50 (heure de l'accident) en compagnie d'un autre collègue qu'il a convenu de retrouver à cet endroit. Chaque conducteur de l'entreprise a un véhicule attitré.
<b>Matériel</b>	Tracteur avec remorque attelée, Tracteur équipé d'un frein de parc électrique à enclenchement manuel avec alarme visuelle et sonore si porte ouverte, Boite de vitesse sur position « neutre » au moment de l'AT, Frein de parc en position désactivée au moment de l'AT.
<b>Humain</b>	Conducteur grand routier France depuis 18 ans, Connait les bonnes pratiques liées au stationnement dont le fonctionnement du frein de parc.
<b>Environnement</b>	Aire de stationnement non prévue pour les PL et en légère pente, le long d'un parking réservé aux véhicules légers. Présence d'un PL garé à proximité, côté conducteur.



**FLASH  
AT**

## Analyse



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOS INTERLOCUTEURS EN RÉGION  
**Carsat**  
Retraite  
& Santé  
au travail

Alsace-Moselle  
Bourgogne-Franche-Comté  
Nord Est

[Accueil](#)

[Mesures de prévention](#)

[Documentation](#)

### CAUSES IDENTIFIÉES

<b>A - Organisationnelles</b>	- L'aire de stationnement utilisée est prévue pour les véhicules légers uniquement
<b>B - Techniques</b>	- Possibilité de descendre de la cabine alors que le frein de parc est désactivé
<b>C - Humaines</b>	

**FLASH  
AT**

Mesures de prévention

[Accueil](#)

[Analyse](#)

[Documentation](#)

## MESURES DE PREVENTION

### A - Organisationnelles

- Sensibiliser et informer l'ensemble des conducteurs PL sur l'obligation de serrer le frein de parc lors de tout stationnement, quelle que soit sa durée d'arrêt,
- Définir une consigne rappelant l'utilisation obligatoire de parkings dédiés aux PL.

### B - Techniques

- Installer, sur l'ensemble des PL équipés de frein de parc électrique, un dispositif d'enclenchement automatique du frein de parc dès l'ouverture de la porte,
- Privilégier l'acquisition de PL équipés de frein de parc électrique avec enclenchement automatique lors de l'ouverture de la porte de la cabine.

### C - Humaines

- Informer les conducteurs concernés de la réalisation de la modification technique.



**FLASH  
AT**

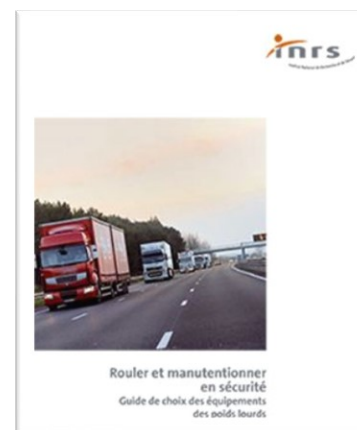
Documentation

[Accueil](#)

[Analyse](#)

[Mesures de prévention](#)

- [Rouler et circuler en sécurité : INRS ED 6189](#)



- [Site carsat BFC : risque routier](#)

Les mesures de prévention du risque « mission »

Axe « L'organisation des déplacements »

